

Compte tenu de son objet – **le soutien et la promotion de la langue basque par des travaux de recherche** et de sa mission – **fixer les règles d’usage de la langue ; Euskaltzaindia, l’Académie de la Langue Basque**, est organisée depuis ses origines sur l’ensemble du Pays Basque.

Les académiciens sont, de tous temps, issus de **tous** les territoires de l’aire linguistique du Pays Basque.

Les **provinces du Labourd, de Basse-Navarre et de Soule** ont régulièrement fourni à votre prestigieuse institution des personnalités présentant par leurs remarquables qualités les conditions requises pour devenir académicien. Les provinces du Pays basque de France **participent à la destinée de la langue basque.**

Pour autant, les relations **officielles** entre l’Académie et les pouvoirs publics français ne se sont consolidées que dans une période récente :

- L’association **loi 1901** sur laquelle s’organise la présence juridique de l’Académie en Pays Basque de France n’a en effet été reconnue d’utilité publique qu’en **1995**, étape essentielle de la **reconnaissance juridique** en France de votre institution.
- La Convention Spécifique Pays Basque, mobilisant des financements de l’Etat, de la Région et du Département en faveur de l’Euskara, a permis en 2000 de franchir un palier supplémentaire dans cette reconnaissance officielle, en dotant l’Académie d’un **accompagnement financier** pour l’ensemble de ses activités menées en Pays Basque de France. C’était une nouvelle étape dans la voie de la reconnaissance.
- Fin 2004, les pouvoirs publics du Pays basque de France – l’Etat, la Région Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et le Syndicat Intercommunal qui regroupe toutes les communes du Pays basque – rassemblés au sein du nouvel **Office Public de la Langue Basque**, ont confié à ce dernier la poursuite du partenariat engagé en 2000.

La présence de l’Office à ce 90<sup>ème</sup> anniversaire d’Euskaltzaindia signifie que l’ensemble des pouvoirs publics du Pays basque de France sont attachés à Euskaltzaindia.

En 2006, l'Office Public a élaboré et défini la politique publique qu'il entend mener au service de la langue basque. C'est une grande première en France.

Dans ce document adopté à l'unanimité par les Institutions membres de l'Office, l'OPLB désigne **officiellement** Euskaltzaindia comme son **interlocuteur de référence** sur lequel s'appuieront toutes les initiatives prises par l'Office Public dans le cadre de son action en faveur de la qualité de la langue : terminologie, adaptation de la langue aux usages multiples que génère son développement dans la vie sociale, fixation et adaptation des toponymes, procédures de certification...

Vous êtes devenus l'interlocuteur de l'Office, donc des pouvoirs publics français.

L'Académie est ainsi dans son domaine de compétence un partenaire majeur de la mise en œuvre d'une politique publique en faveur de la langue basque dans les provinces de Soule, Labourd et Basse-Navarre. Cette évolution ne pouvait que se traduire par la formalisation d'une convention pluriannuelle de partenariat propre à Euskaltzaindia, que nous avons signé avec vous, Monsieur le Président, en 2008.

Cette **nouvelle organisation** des rapports entre nous et vous s'avérait d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit aussi en cohérence avec le partenariat développé parallèlement avec la **Communauté Autonome d'Euskadi** et de manière plus particulière avec le **Ministère de la Culture** et le **Sous-Ministère de la politique linguistique**. Et je veux ici saluer le travail mené avec le Gouvernement Basque qui, en matière de politique linguistique, nous a permis de mettre sur pied une coopération transfrontalière efficace, concrète, partenariale et respectueuse des prérogatives de chacun.

J'en profite pour dire ici que nous avons constaté avec plaisir, que ce nous appelons chez nous la continuité de l'Etat, existe aussi dans la Communauté Autonome d'Euskadi. La politique de coopération engagée en 2004 entre les pouvoirs publics de France et la communauté Autonome d'Euskadi se poursuit avec l'alternance politique que vous avez connue en mai dernier. La politique de coopération engagée sous la responsabilité de Madame Miren AZKARATE se poursuit aujourd'hui avec Blanca URGELL et Ramon ETXEZARRETA. Je veux ici, au nom des pouvoirs publics de France, en remercier tous les protagonistes.

Dans le prolongement de ces partenariats à la fois avec le gouvernement basque et votre institution Euskaltzaindia, peut être sera-t-il possible de construire pour les années à venir,

un **dispositif commun** qui verrait l'ensemble des pouvoirs publics de part et d'autre de la frontière réunis dans une même convention autour d'Euskaltzaindia pour l'aider à remplir au mieux ses différentes missions.

L'Office Public y est, quant à lui, **tout à fait ouvert**, et il conviendrait donc de travailler dans les mois qui viennent à l'examen des modalités pratiques de ce projet, qui symboliserait, par un **acte concret supplémentaire**, la volonté des institutions de part et d'autre de la frontière, de coopérer, dans le plein respect du cadre institutionnel de chacun, à la **promotion de la langue basque** qui nous est commune et à un **partenariat concerté avec Euskaltzaindia**, aujourd'hui **institution** dont je veux dire également qu'elle nous est aussi **commune**.

Un petit mot sur notre collaboration concrète. Cette année, par exemple, notre coopération avec votre institution portera sur des travaux d'édition d'ouvrages de référence, sur la remise à l'OPLB de ressources linguistiques utiles au dictionnaire français-basque sur Internet que nous voulons éditer ; des travaux restant à mener dans le domaine de la toponymie- j'en profite pour vous remercier de l'excellent travail de validation linguistique des toponymes des cartes au 1/25000<sup>ème</sup> que vous avez terminés – nous devons d'ailleurs présenter ensemble ce travail aux élus et personnes intéressées du Pays basque de France.

Pour terminer, je veux encore profiter de cette cérémonie, comme il y a deux ans à Bilbao, pour rendre un petit hommage à M. Jean HARITCHELHAR.

Je souhaite redire ici que Jean Haritschelhar fait partie des personnalités fortes qui ont impressionné le jeune élu que j'étais encore voilà 15-20 ans, et l'ont conduit à mieux comprendre et à mieux aimer ce pays qui l'avait pourtant vu naître, sa langue, sa culture et ses habitants.

La fougue et la passion au service d'une **cause** juste, celle conduisant ce pays et ceux qui y vivent à ne pas oublier qu'ils sont dépositaires d'un **trésor** inestimable : **l'EUSKARA** et qu'ils seront redevables devant les générations suivantes s'ils le laissaient disparaître à tout jamais, voilà ce que j'ai appris en écoutant Jean Haritschelhar. D'autres ont dit et écrit la même chose, mais lui l'a fait avec tolérance et respect, marquant ainsi les esprits. Et s'il y a aujourd'hui sursaut chez nous, en Pays Basque de France, c'est pour de multiples causes bien sûr, mais parmi elles, parce qu'il y a eu des **hommes de parole** comme Jean Haritschelhar, une parole forte, mais mesurée sur le fond, une parole passionnée mais

attentive à l'autre, une parole portée par un homme de conviction, de passion et de tolérance.

Dans notre convention avec Euskaltzaindia, se retrouvent les combats du Président Haritschelhar : avancer dans le champ de la **qualité linguistique**, de la graphie et de la toponymie et de la certification des compétences. L'OPLB est donc heureux d'œuvrer aux côtés de l'Académie, en faveur de la préservation et de l'amélioration de ce bien précieux qui nous est commun. Je souhaite que de nouveaux acteurs prennent davantage encore conscience de la mission irremplaçable de l'Académie de la Langue Basque et soient, par là même, davantage sensibilisés à l'enjeu stratégique de la qualité de la langue.

Le combat pour la qualité, c'est le premier combat pour sauver une langue, mais c'est aussi un combat pour que l'homme puisse avec justesse communiquer avec l'autre.

Bonne anniversaire à Euskaltzaindia.

Merci à tous.

Max Brisson